

## 5.1 Évolutions conjoncturelles du coût du travail...

L'indice du **coût du travail** permet d'apprécier les variations des dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi des salariés. Exprimé en euros courants, il porte sur le secteur marchand non agricole, hors services aux ménages. De 2010 à 2012, le coût du travail augmentait de près de 3 % par an. Après avoir nettement ralenti en 2013 (+ 0,7 %), il n'a progressé que d'un peu plus de 1 % par an jusqu'en 2017 avant d'augmenter de 2,7 % en 2018.

Jusqu'en 2017, l'augmentation du coût du travail a été modérée par différentes mesures pour un allègement total de 4,3 points : en 2013, l'entrée en vigueur du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), s'appliquant à la rémunération brute des salariés inférieure à 2,5 Smic a eu pour effet de réduire le coût du travail, jusqu'à 3,4 points d'indice en 2017. Autre mesure d'allègement, dans le cadre du **Pacte de responsabilité et de solidarité**, le taux de cotisation patronale d'allocations familiales a été réduit de 5,25 % à 3,45 % pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic en 2015, puis pour ceux inférieurs à 3,5 Smic à compter d'avril 2016. Cette mesure a abaissé de 1,0 point au total l'indice du coût du travail. La **prime à l'embauche dans les PME**, mise en place sur des contrats en CDI ou CDD de plus de 6 mois signés jusqu'au 30 juin 2017, a également contribué à abaisser le coût du travail de 0,1 point en 2016 et de 0,3 point en 2017. À l'inverse, l'obligation faite aux employeurs depuis janvier 2016 de proposer une complémentaire santé d'entreprise a rehaussé le coût du travail d'environ 0,5 point en 2016. En 2018, les modifications des mesures d'allègement ont augmenté le coût du travail de 0,6 point : environ 0,4 point est lié à la réduction, de 7 % à 6 %, du taux

de CICE appliqué en métropole et 0,2 point est lié aux sorties du dispositif de prime à l'embauche dans les PME.

En 2018, les hausses du coût du travail sont dans l'ensemble relativement homogènes d'un secteur à l'autre : + 2,4 % en moyenne annuelle (après + 1,6 % en 2017) dans l'industrie, + 2,8 % dans les services (après + 0,7 %), + 2,4 % dans la construction (après + 2,9 %).

Les salaires bruts versés par les employeurs représentent en moyenne 70 % du coût du travail. Leur suivi conjoncturel s'appuie ici sur le **salaire moyen par tête** (SMPT) des comptes nationaux trimestriels, qui intègre l'ensemble des rémunérations perçues par les salariés : salaire de base brut, primes, heures supplémentaires, intéressement et participation. De 2013 à 2018, son rythme de croissance dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants (salaires nominaux), a fluctué autour de + 1,5 % par an (+ 1,7 % en 2018 comme en 2017). En revanche, compte tenu d'un léger regain d'inflation, le SMPT en termes réels (une fois ôtée la hausse des prix) décélère un peu depuis deux ans : + 0,2 % en moyenne annuelle en 2018 après + 0,8 % en 2017 et + 1,4 % en 2016. En 2018, sa hausse est équivalente à la progression de la **productivité apparente du travail** dans les branches marchandes non agricoles : + 0,2 % en moyenne annuelle, après + 0,7 % en 2017.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal progresse en 2018 de 1,9 %, en ralentissement après une année dynamisée par les revalorisations de l'indice de traitement brut (+ 2,4 % en 2017). Il est soutenu par les mesures visant à compenser la hausse de 1,7 point de CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin que le salaire net ne baisse pas. ■

### Définitions

**Coût du travail, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), **Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME, salaire moyen par tête** (SMPT), **salaire mensuel de base** (SMB) : voir *annexe Glossaire*.

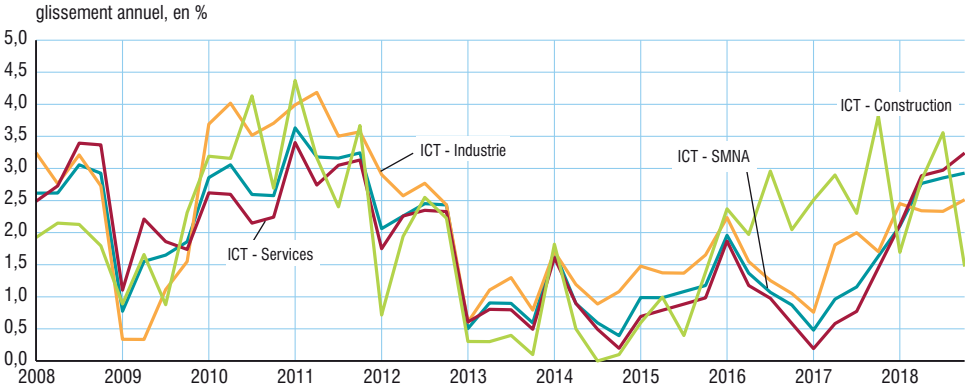
**Smic** (salaire minimum interprofessionnel de croissance) : salaire minimum légal en France. Voir *annexe Glossaire*.

**Productivité apparente du travail** : la productivité apparente du travail rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré ici par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

### Pour en savoir plus

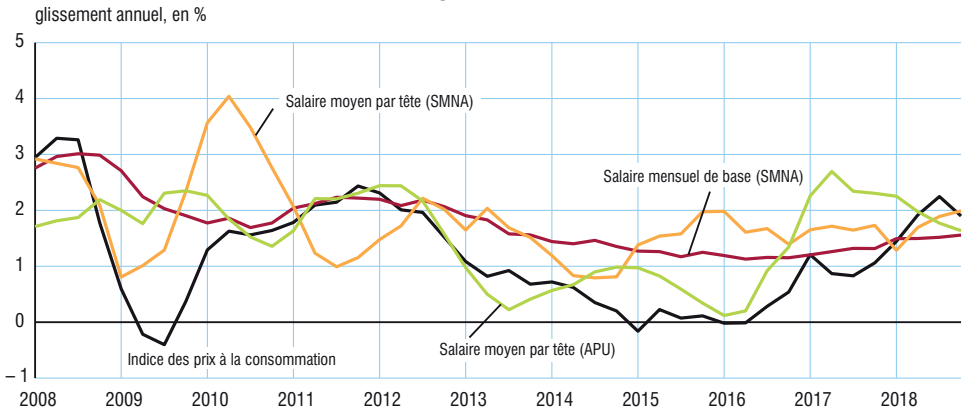
- Coll. « Note de conjoncture », sur *insee.fr*.
- « Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire », *Informations Rapides*, Insee.

### 1. Évolution du coût du travail selon le secteur d'activité, en euros courants, entre 2008 et 2018



Note : indices du coût du travail (ICT) – salaires et charges.  
 Champ : France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages.  
 Sources : Acoess ; Dares ; Insee.

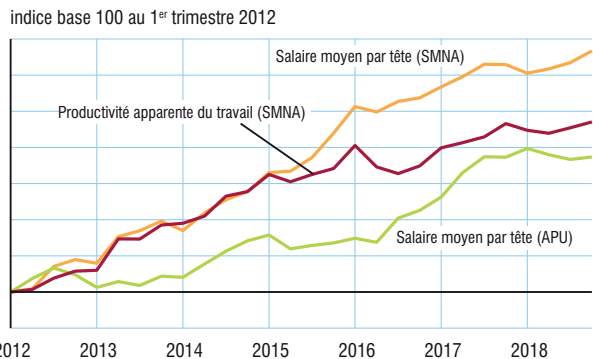
### 2. Évolution des salaires nominaux et des prix entre 2008 et 2018



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation des ménages ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs SMNA, santé, action sociale et enseignement privé, pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) ; Insee, comptes nationaux.

### 3. Salaires réels et productivité apparente du travail entre 2012 et 2018



Note : pour obtenir le SMB et le SMPT en termes réels, leurs valeurs nominales sont déflatées par l'indice des prix de la consommation des ménages (comptes nationaux).

Champ : France, les SMNA sont ici hors services aux ménages.

Source : Insee, comptes nationaux.